LES ÉCHOS DU CPAG

N° 125 - 3ème trimestre 2023

CPAG

COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS

À PIED · DU BORD · EN KAYAK · EN BATEAU

Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir

- La pêche en mer (étape 2)
- La pêche du bar
- Les huîtres
- La marée facile

Sommaire

Photo de couverture	
Herbier de zostères à Chausey	p. 1
Le mot du président	p. 3
Actualités et réglementation	
Modification de certaines tailles	p. 4
Actualités	p. 4-5
Côté pêche	
La pêche en mer (étape 2)	p. 7
Le bar	p. 8-11
Questions diverses abordées au Comité de suivi	p. 12
Les huîtres	p. 12-15
Brèves de marée	p. 15
Nos rendez-vous de pêche	p. 15-16
La marée facile	p. 16-17
Sécurité	
Pourquoi porter un gilet de sauvetage et comment le choisir	p. 18-20
Nous rejoindre, se renseigner	p. 21
Bulletin d'adhésion	p. 22
À table	p. 23
Les rendez-vous	p. 24

Les rédacteurs :
Patrick ALVES
Jean-Luc BRIAULT
Jean-Pierre DURAND
Jean LEPIGOUCHET

CPAG
COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS
À PIED • DU BORD • EN KAYAK • EN BATEAU

Comité de rédaction :
Patrick ALVES
Jean-Luc BRIAULT
Jean-Pierre DURAND
Jean LEPIGOUCHET

Impression :
Imprimerie MAG'PRINT
Philippe MARIE
37 bd Alsace-Lorraine
50200 Coutances
Tél : 02 33 45 36 71

Pour nous contacter, se renseigner :
CPAG : Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais
Bureau du port de plaisance de Hérel
Promenade du Dr Paul Lavat
50400 GRANVILLE
Portable : 06 83 99 36 90
Courriel : contact@cpagranville.fr
Site Internet : www.cpagranville.fr
Nos permanences : tous les mercredis et samedis matin de 10 h à 12 h à l'adresse ci-dessus

Circulez y'a rien à voir !!!

Les services de l'État ont l'obligation de soumettre à la consultation publique leurs projets de textes pour ce qui concerne la pêche en mer.
A priori cela semble être une bonne approche, mais malheureusement l'expérience montre que cette démarche imposée ne produit pas les effets souhaités surtout pour ce qui concerne la pêche de loisir. La triste réalité est que les services concernés le font contraints et forcés et que les remarques formulées ne sont qu'exceptionnellement retenues.

Ces derniers mois, les résultats de ces consultations publiques illustrent parfaitement cette situation.
Prenons quelques exemples :

- La pêche du maigre : le résultat de la consultation publique confirme que la taille minimale de capture peut être différente pour la pêche professionnelle et la pêche de loisir ;
- La pêche du thon : le résultat de la consultation publique confirme que chaque club doit faire sa demande uniquement pour les navires immatriculés dans sa Direction interrégionale. Ainsi, pour notre club, nous pouvons demander une autorisation pour un bateau immatriculé à Boulogne sur mer mais pas pour un bateau immatriculé à Saint Malo, même si la demande est faite à partir d'une procédure nationale ;
- La pêche de la coque sur le gisement de Hauteville sur mer : après avoir autorisé le prélèvement pendant une période limitée sans consultation publique, un projet a été soumis à consultation mais sans aucune modification, avec une synthèse des remarques et des réponses apportées plus que laconique. Pourtant, en ce qui concerne la pratique de la pêche professionnelle à pied, si elle a toute sa place en tant qu'activité, il semble évident que l'on devrait apporter des mesures relevant du simple bon sens pour la préservation et le partage de la ressource. Comment expliquer que pour une même taille minimale de capture, la largeur de l'outil diffère selon que l'on est pêcheur professionnel ou pêcheur de loisir. À cela s'ajoute qu'aucune information sur l'état du gisement n 'est fournie bien qu'une étude d'impact devrait être faite. On nous aurait dit que la survie du gisement n'est pas mise à mal malgré un prélèvement de 3 sacs de 32 kg chacun par jour et par pêcheur, 5 jours par semaine, potentiellement toute l'année. Mais nous ne savons pas combien de licences sont accordées !!!

Pourtant, nous demandons deux choses extrêmement simples : le partage et la sauvegarde de la ressource. Nous sommes considérés comme des moins que rien par ceux qui sont censés nous protéger et assurer la bonne harmonie pour le bien-être de tous.

Paroles, paroles, paroles ….

La conclusion est très simple : il faut que nous nous battions pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir mais nous ne manquons ni de volonté, ni de persévérance, ni de bon sens et nous souhaitons que ce bel espace qu'est la mer reste un espace liberté et de respect. Des valeurs qu'il serait bon de partager avec le plus grand nombre.

Le président,
Patrick ALVES

Actualités et Réglementation

MODIFICATION DE CERTAINES TAILLES : par arrêté ministériel du 12 mai, en mer du Nord, Manche et Atlantique, la sole passe à 25 cm en toutes zones, le tourteau à 15 cm au nord du 48ème parallèle (chez nous) et la dorade rose à 40 cm en toutes zones.

ACTUALITÉS

- **LA « GUERRE » DES COQUES :** Une armée de pêcheurs à pied professionnels a débarqué en mars/avril sur la plage de Hauteville-sur-mer et a littéralement pillé le banc de coques au grand dam des riverains stupéfaits par le spectacle invraisemblable du ballet des vélos électriques remontant les cales avec des sacs de 32 kg de coques à raison de 3 sacs par pêcheurs. On a estimé le prélèvement à 60/70 tonnes, excusez du peu !
La DIRM alertée en urgence a pris un premier arrêté pour avril et a pris, le 4 mai l'arrêté 084/2023 pour la suite de la saison. Ce second arrêté a fait l'objet d'une consultation publique et comme très souvent, la DIRM n'a tenu aucun compte des nombreuses observations, en particulier au sujet de la date d'ouverture fixée au 4 septembre pour les pros alors que ça n'ouvre au loisir, que le 1er décembre. Autant dire qu'il ne restera que des miettes pour nos pêcheurs de loisir, un véritable scandale ! J'avais alerté la DML de la Manche qui ne trouvait rien à redire. Tout était parfaitement légal !

Cette situation a provoqué un émoi considérable dans la population au point qu'il y a eu des moments de tension entre pêcheurs et riverains.

Au nom du Comité 50, j'ai donc déposé le 23 mai, un recours gracieux auprès du Préfet de Normandie demandant l'abrogation pure et simple de cet arrêté du 4 mai.

Les points de réclamation portent donc sur les dates d'ouverture mais aussi sur les quotas (chaque pêcheur pro peut prélever 96 kg par jour mais il n'est pas dit le nombre de pêcheurs pros autorisés : il y en avait 70 environ lors du pillage de printemps) et également sur l'engin utilisé sachant qu'on nous a diminué la largeur du râteau au motif de la préservation de l'environnement et du substrat, à 20 cm alors que la taille pour les pros reste à 35 cm.

Mais le grief le plus important que l'on peut faire à cet arrêté est qu'à aucun moment, il n'est fait mention d'une évaluation du stock. Comment a été fixé le quota de 96 kg par pêcheur ? Au hasard ? En tirant aux dés ? Et le nombre de pêcheurs n'est pas limité ! Cet arrêté a été pris dans l'urgence et va à l'encontre des règles les plus élémentaires en matière de pêche.

Si le recours gracieux n'aboutit pas, il est probable que nous saisissions le Tribunal Administratif de Rouen.

Signalons que nous sommes en parfaite harmonie avec le Maire de Hauteville-sur-mer.

- **BOUQUET :** le 11 mai à l'université de Caen a eu lieu la restitution finale de l'étude sur le bouquet en Normandie, dénommée « GéDuBouq ». L'étude avait pour objectif de mieux connaître la biologie du bouquet et sa pêche, qu'elle soit professionnelle ou de loisir.
Une première conclusion nous apprend que l'espèce n'est pas menacée ce qui est une bonne nouvelle. En effet, dans certains secteurs (Nord Cotentin par exemple) la campagne de pêche 2022 s'est révélée excellente. Cependant dans d'autres secteurs comme à Grandcamp dans le Calvados, il s'avère qu'il y a la présence de nombreuses femelles grainées en juillet ce qui impliquerait la fermeture en ce début d'été. Rappelons que dans la Manche et le Calvados, la pêche du bouquet est ouverte du 1er juillet au 28 ou 29 février sauf à Chausey où ça n'ouvre que le 1er août. Quant à la Seine Maritime, ça ouvre au 1er avril !!!
L'étude scientifique, par ailleurs très fournie, nous apprend que le bouquet a un régime alimentaire omnivore ; il peut se nourrir de micro-algues comme de petits crustacés sans oublier les déchets de poissons. Sa durée de vie varie de 3 à 4 ou 5 ans ; difficile à dire. Ce qui est certain c'est qu'il est très sensible aux conditions météo ce qui fait que la ressource est très variable d'une année sur l'autre et dépend des conditions hivernales. Et puis il y a le bopyre, ce parasite

qui freinerait le développement des individus ; dans certaines zones 10% des bouquets seraient atteints (voir les ÉCHOS précédents).
Comme souvent, il est difficile de connaître le prélèvement de la pêche de loisir. Par contre pour la pêche professionnelle, pour la dernière campagne connue, 2018 je crois, il y avait 55 navires en Normandie (la majorité en Calvados et Seine-Maritime) ayant une licence bouquet ; la plupart pêche aux casiers mais il existe encore un bateau pêchant au chalut spécial dans la région de Grandcamp. Le prélèvement s'est élevé à environ 20 à 25 tonnes.

- **COMITÉ DE SUIVI MANCHE :** Il existe un comité départemental de suivi de la pêche maritime de loisir où siègent les représentants des associations et qui se réunit une à deux fois par an.
La dernière réunion s'est tenue à St-Lô le 25 mai et le moins que l'on puisse dire est que l'ambiance était quelque peu tendue.

- BILAN DES CONTROLES 2022 : il apparaît que sur 215 procédures, 105 concernent des prises sous taille, 35 un dépassement de quota et 30 l'utilisation d'un engin non réglementaire. Toutes les procédures passent par les AFFMAR qui donnent un avis sur la suite à donner. Globalement le nombre d'infractions est en baisse depuis 2017.
- ARRETE 34/2021 : engins et outils de pêche. Justement, à propos des engins, les services de contrôle et les associations ont souhaité redéfinir quelques engins. La griffe à dents par exemple ne peut pas avoir un écartement de 2 cm en tous points. Il a donc été acté que les 2 cm ne se mesureront qu'à l'extrémité des dents. Pour le râteau, grosse discussion pendant au moins vingt minutes pour redéfinir l'engin. Certains voulaient proposer que les dents ne doivent pas être courbes. Nous nous sommes opposés à cela. Pour nous, un engin qui a plus de 4 dents devient un râteau. L'administration doit nous envoyer ses propositions ; nous verrons. Autre engin : le piquot qui a été défini comme n'ayant que 2 doigts et plus 3. Pour la praire, la griffe à dents serait maintenue.

SUIVEZ L'EVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION SUR NOTRE SITE INTERNET car il est évident que nous ne pourrons pas mettre à jour nos annuaires 2023 et 2024 (en cours).

- RÉGLEMENTATION BOUQUET ET COQUILLES ST-JACQUES : pour le bouquet demande de statu quo (pas de fermeture en juillet). Grosse discussion sur la pêche dans les herbiers. Nous avons défendu cette pêche que l'Administration voudrait voir disparaître. La lutte va être dure ! Pour la coquille, éternel problème de la côte est. Les pros ont mis au point une jachère tournante en baie de Seine. L'an prochain, la côte est devrait être ouverte. Quant à la différence de taille pros/loisir sur la côte ouest, ce n'est pas du ressort de la DML.
- TRACTEURS SUR L'ESTRAN : il faut absolument faire comprendre à la DML que circuler en diagonale sur l'estran n'est pas nécessairement contraire à la réglementation dans la mesure où il est indiqué que la mise à l'eau doit s'effectuer en toute sécurité (problème de Créances).
- PROBLÈME DES COQUES à HAUTEVILLE-SUR-MER : évidemment suite aux nombreuses réactions, la discussion a été mouvementée.

Nous avons fait ressortir les points de désaccord avec l'arrêté du 4 mai qui réglemente la pêche pro des coques à Hauteville.

1) Une évaluation du stock a-t-elle été faite ? A notre connaissance, non.
2) Quotas invraisemblables (96 kg par jour par pêcheur) ; nombre de pêcheurs illimité.
3) Date d'ouverture aux pros scandaleuse (4 septembre alors que ça n'ouvre que le 1er décembre au loisir).
4) Râteaux utilisés (descendu à 20 cm pour nous pour la conservation du substrat ; 35 cm pour les pros).
   Le Comité 50 a déposé un recours gracieux auprès du Préfet de Normandie demandant l'annulation de cet arrêté.

Jean LEPIGOUCHET

Côté pêche

LA PÊCHE EN MER : une approche de la nature et du milieu marin (Étape 2)

Cette deuxième étape consiste à définir le mode de pêche que vous désirez pratiquer, à savoir :
La pêche du bord : à pied, en surfcasting ou en pêche à rôder,
La pêche en bateau : pêche à la côte, pêche sur Chausey, la pêche au large sur épaves, grandes profondeurs ou pêche au gros (le thon).

Cette simple énumération traduit les larges possibilités que notre zone de pêche nous propose. Cependant, un facteur essentiel est à prendre en compte et c'est celui de la saison.
Dans l'étape 1, nous avons établi une liste potentielle de poissons présents sur notre zone de pêche. Il reste à affiner cet inventaire en regardant pour chaque espèce sa période de présence sur notre zone.
Une remarque d'actualité : les espèces présentes sur notre zone de pêche peuvent évoluer en fonction des données climatiques (réchauffement ou refroidissement de l'eau, des modifications des courants, de la salinité de l'eau).

Comme pour nous, il est facile de constater que certaines espèces de poissons se livrent à un chassé-croisé entre la période froide et la période chaude.
Ainsi pour chaque espèce, vous saurez sur quelles périodes vous pouvez espérer en capturer.
La démarche reste à affiner. Chaque espèce présente des caractéristiques physiologiques spécifiques qui expliquent sur quelles zones et configurations, nous devons les rechercher et à quel moment.
Cette démarche est essentielle pour notre réussite. Il faut bien comprendre que les poissons, les coquillages ou les crustacés sont comme nous les êtres humains. Si nous regardons ce qui se passe dans les compétitions d'athlétisme nous constatons que certains athlètes sont excellents dans le sprint, d'autres dans le demi-fond, le fond, dans les sauts ou dans les lancers et que chacun présente des aptitudes physiques différentes. Pour les poissons il en est de même.
Aussi, connaître les qualités et aptitudes des espèces, leurs habitudes alimentaires ne feront qu'augmenter nos chances de les attraper.

Bien connaître ces informations nous permettra de savoir ou et quand trouver ces espèces ce qui facilitera la mise en place d'un plan de pêche lors de nos sorties et également nous donnera la possibilité de rechercher plusieurs espèces au cours d'une même sortie mais à des moments différents de la marée.
Vous pourrez confirmer vos informations en notant les lieux (point GPS) et l'heure-marée de vos prises mais également en regardant sur une carte marine la configuration de ces lieux (nature du fond, profondeur, température de l'eau, vitesse du courant) …

Dans la pratique cette démarche ne nécessite pas beaucoup de temps mais elle vous sera très utile et très rapidement pour vos futures sorties.

Concrètement nous sommes un petit groupe de pêcheurs qui depuis plusieurs années avons relevés ces informations pour certaines espèces de poissons et nous disposons à ce jour de bases de données qui nous permettent de pêcher de beaux poissons dans des lieux et à certaines heures-marées identifiés …et ça marche.

Patrick ALVES

LE BAR : les caractéristiques de l'espèce

Le bar (dicentrarchus labrax) appartient à la famille des moronidés (2 épines operculaires) et son ancêtre est âgé d'environ 55 millions d'années (fossiles).

Nous avons eu connaissance d'un bar atteignant 1,03 m pour 13,5 kg et d'un bar rayé 2 m pour 57 kg.
Le bar perçoit les sons et les mouvements d'eau par son oreille interne et par ses capteurs situés sur la ligne latérale.

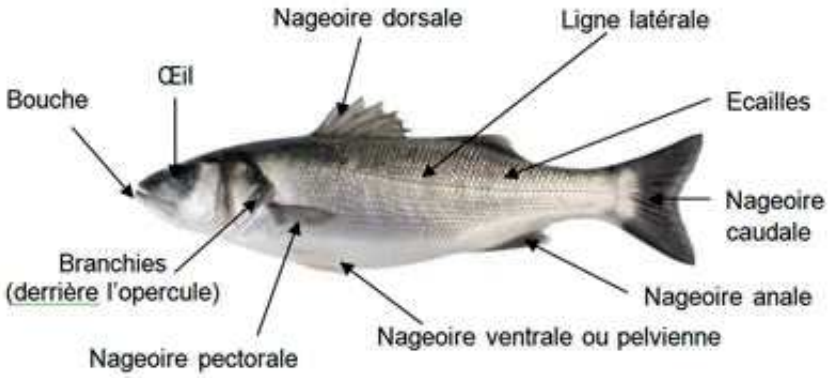

Le bar peut manger à n'importe quel moment de la journée. Il chasse à l'affût, camouflé, ou dans le courant seul ou en groupe souvent de même taille et plus il grandit plus il vit de manière solitaire.

Sa nourriture se compose :

- majoritairement de crustacés (crabe vert), de bouquets, crevettes, vers marins, crépidules, couteaux,…

Mais aussi :

- de poissons (principalement du lançon, du maquereau, tacaud …) ;
- d'encornets, …

Sa période de fraie s'étale du mois de janvier au mois d'avril. Pour rejoindre ses zones de fraie, il peut faire une migration jusqu'à 500 km.
La femelle pond de 300 000 à 950 000 œufs par kg de poids de corps.
Le bar grandit lentement : 60 cm – 10 ans, sa croissance a lieu durant les mois chauds. Il ne fait pas de migration avant 3 ans.

Le bar, comme tout poisson, a 3 fonctions vitales :

- Se nourrir
- Se reproduire
- Se protéger des prédateurs

Toute pêche d'une espèce de poisson doit tenir compte de ces 3 fonctions vitales.

Côté pêche

La réglementation spécifique à la pêche du bar

La taille minimale de capture est fixée à 42 cm ; à cette taille le bar est censé s'être reproduit au moins une fois.
Pour notre zone de pêche, lorsqu'il est conservé, le pêcheur est soumis à l'obligation de marquage dès sa capture, sauf s'il est conservé dans un vivier sur le bateau pour être relâché ultérieurement.
Sa période de pêche pour l'année 2023 s'étend au mois de janvier (pêche interdite en février et mars) et du 1er avril au 31 décembre 2023.
Le quota de pêche est de 2 bars par jour et par pêcheur.

Sa pêche

Le bar se pêche :
- du bord (surfcasting, lancer léger, buldo, flotteur,…) ;
- en bateau : au leurre, au flotteur, à la traine, au vif (lançon, maquereau, tacaud,…).

Attention : si un vif est utilisé et qu'une taille minimale de capture est définie, le vif doit respecter cette taille minimale.

La pêche du bar peut se décomposer en 3 saisons :
Saison 1 : le début de saison s'étend du mois de janvier et du début d'avril au mois de mai ;
Saison 2 : la saison chaude, de juin à mi-septembre ;
Saison 3 : la fin de saison, de mi-septembre à fin décembre.

Les techniques de pêche

Le bar au flotteur :

1 : fluorocarbone
2 : stop-float pour régler la hauteur de pêche
3 : flotteur
4 : plomb olive adapté au poids du flotteur
5 : perle de protection du nœud
5 : agrafe
7 : bas de ligne 35/100ème
8 : hameçon n° 1 à 1/0,2/0, 3/0 ou 4/0 suivant l'appât

- du bord : crevettes, bouquets, encornets, arénicoles, gravettes, …
- en bateau : bouquet, maquereau vivant

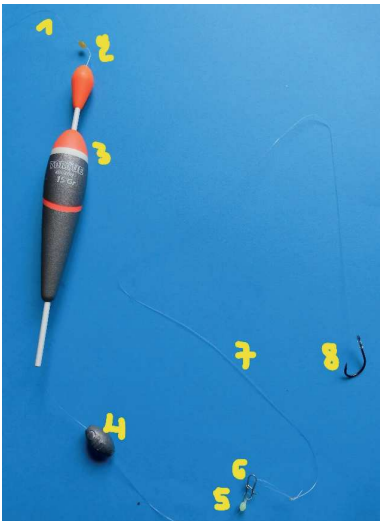

Le bar au surfcasting :

- appâts vivants
- 2 heures avant et après le haut et le bas de l'eau

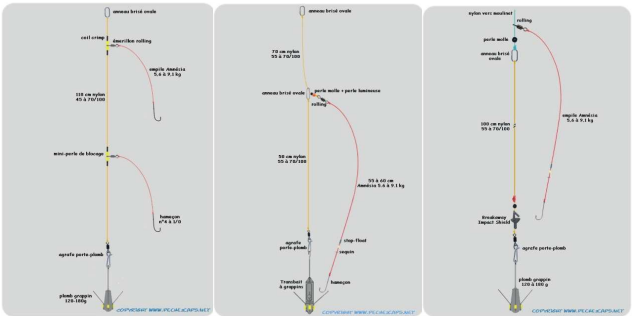

Montage surfcasting à 2 empiles

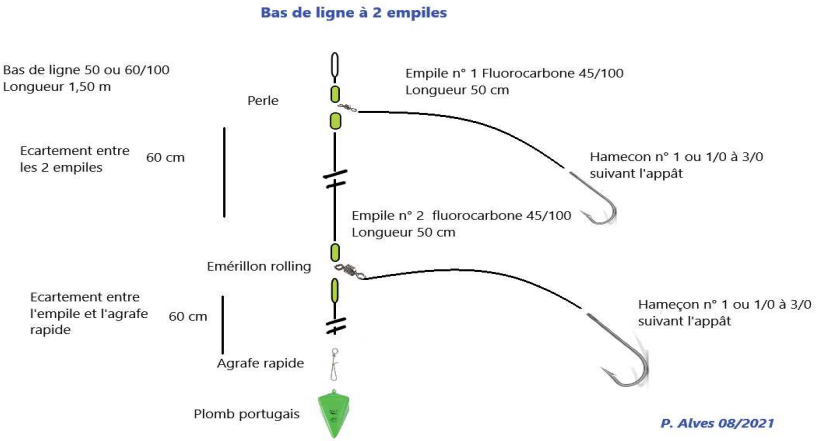

La pêche au buldo/bulrag

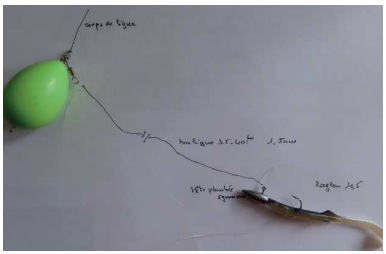

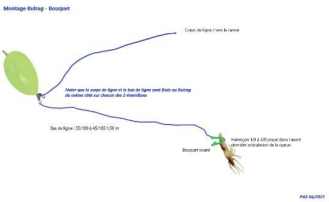

Côté pêche

La pêche en pleine eau, en bateau

Eschage avec :
- du lançon vivant ;
- du maquereau vivant.

L'animation :
- Laisser le montage dériver ;
- Pick-up du moulinet ouvert ;
- À la touche laisser partir ;
- Et ferrer 4 à 5 secondes après le départ.

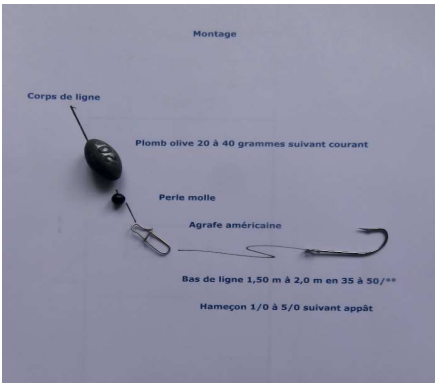

Les leurres

Les périodes à privilégier

		Lever du soleil					Coucher du soleil		
Périodes favorables							**Périodes favorables**		
-2h PM / BM +2h							-2h PM / BM +2h		
Lever du jour									**Coucher du jour**

L'eschage des appâts

Les prises

QUESTIONS DIVERSES ABORDEÉS AU COMITÉ DE SUIVI :

- Problème du co-baturage : il y a eu pendant un temps, une certaine tolérance pour relever les casiers de deux bateaux avec un seul bateau. Cette année on a appris que les contrôleurs avaient reçu des ordres et qu'il n'y avait plus de tolérance. Madame l'Administratrice n'est pas au courant. Nous avons demandé de remonter notre requête au ministère.
- Arrêté marquage : demande de suppression de cette mesure à faire remonter au ministère (demandée par la FNPP).
- Engins de relevage : idem.
- L'APP2R a demandé que soit clarifiée la notion d'entretien d'une concession, autrement dit, est-il normal que les mytiliculteurs passent entre les rangs de bouchots avec des herses et autres engins ?

Jean LEPIGOUCHET

LES HUÎTRES

- **Quelle différence entre une huître fine et spéciale ?**
  Le taux de chair distingue l'une de l'autre. Il est plus faible pour la fine que pour la spéciale, y compris après affinage en claires, compte tenu pour la première d'une durée plus réduite de séjour en bassin et ce, avec une densité plus forte.

- **Quel calibre choisir ?**
  Plus le calibre diminue, plus le poids moyen de l'huître augmente : n° 5 (de 30 à 45 g), n° 4 (de 46 à 65 g), n° 3 (de 66 à 85 g), n° 2 (de 86 à 120 g), n° 1 (de 121 à 150 g).

- **Comment acheter des huîtres ?**
  Avant tout, il convient de ne pas se fier totalement à leur appellation géographique. En l'absence de réglementation stricte dans ce domaine, cette mention ne garantit pas la qualité. Pour le reste, les huîtres doivent être vivantes, donc fermées, ni trop humides, ni trop sèches.

- **Comment conserver des huîtres ?**
  Réservées dans un endroit à température constante et froide (entre 8 et 10 °C) ; jamais en vrac, mais à plat pour qu'elles gardent leur eau et avec un poids disposé sur le dessus de leur emballage afin d'éviter qu'elles ne s'ouvrent ; les huîtres se conservent sans difficulté au moins une semaine.

Les appellations géographiques

Les huîtres de Normandie

- **Asnelles** : battu par des courants forts et riches, le plus jeune bassin ostréicole bas-normand produit cette huître charnue et ferme, dont la saveur tonique n'est pas sans rappeler celle de ses cousines de Saint-Vaast la Hougue et « spéciale d'Isigny ». Toute l'année - calibres n° 2 à 4.

- **Saint-Vaast la Hougue** : le plus ancien bassin ostréicole de Normandie est célèbre pour cette huître iodée et charnue, au goût de noisette caractéristique. Toute l'année - calibres n° 1 à 4.

- **« Spéciale d'Isigny »** : originaire de la baie des Veys qui arrose en permanence les rivières du bocage normand, cette appellation vaut pour sa chair douce et croquante, de taille conséquente. Autant de bonnes raisons pour la cuisiner. Toute l'année – calibres n°2 et 3.

- **« Pleine mer » côte ouest** : exposée alternativement aux vents du large et aux courants marins, la côte ouest du Cotentin est le domaine de cette huître creuse à la coquille très claire. Bénéficiant d'un milieu particulièrement pur, elle développe un parfum iodé et corsé. Toute l'année – calibre n° 1 à 4.

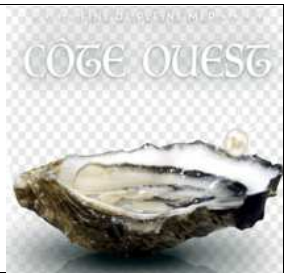

Les huîtres de Bretagne

- **Cancale** : ce bassin de renom produit des huîtres creuses et plates. Les premières se distinguent par leur générosité, leur équilibre, leur saveur d'iode légère certes, mais longue. Les secondes sont plébiscitées dans le monde entier pour leur goût de terroir prononcé, âcre et sauvage, mariant pour le meilleur l'iode et la noisette. Toute l'année – calibres n° 1 à 3 (creuses), n° 0 à 2 (plates).

- **Plate de Bélon** : fruit d'un travail d'affinage sur parc poussé, l'huître plate de Bélon impressionne par sa taille, en particulier dans le calibre n° 000 dit « pied-de-cheval », mais surtout par sa chair, moelleuse et tendre ainsi que son goût inimitable, à la fois légèrement sucré, boisé et noisetté. Toute l'année – Calibres n° 000 à 3.

-

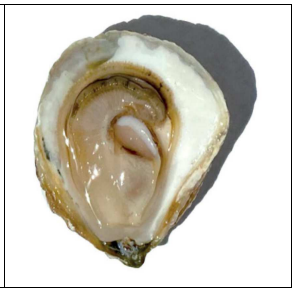

- **Golfe du Morbihan – Quiberon** : profitant à plein d'eaux riches en algues, de courants et de marées, voilà une huître qui se distingue par sa couleur tendre, sa texture veloutée et son goût de noisette. De quoi séduire aisément le plus grand nombre, en particulier les néophytes. Toute l'année – Calibres n° 1 à 3.

Les huîtres de Marennes - Oléron

- **Fine de claire** : affinée durant plusieurs semaines dans des bassins argileux de faible profondeur, cette huître peu charnue et riche en eau, développe un goût de terroir subtil et entêtant, en plus d'une saveur marine bien affirmée. Toute l'année – Calibre n° 1 à 3.

- **Fine de claire verte Label rouge** : conformément à un cahier des charges strict, la fine de claire Label rouge se caractérise par une forme assez ronde et surtout la couleur sapin de sa chair particulièrement abondante, après filtration d'une micro-algue spécifique à ses claires, la navicule bleue. D'octobre à mai – Calibres n° 2 à 4.

- **Spéciale de claire** : forme régulière, rondeur et épaisseur notoire prédestinent cette huître à un taux de chair élevé. Après affinage poussé en claires, à faible densité, elle se singularise par l'éclat de sa nacre, la consistance de sa chair, son volume en bouche et son goût équilibré entre douceur et salinité. Toute l'année – Calibre n° 1 à 4.

- **Pousse en claire Label rouge** : Ce produit rare, plutôt réservé à une clientèle d'initiés, est élevé à très faible densité durant quatre à huit mois. Résultat ? Une coquille toute en dentelles, une chair très abondante, une fermeté croquante et une saveur puissante. D'octobre à mai – Calibre n° 2 et 3.

Les huîtres de l'Ile de Ré

Reconnue pour ses qualités diététique, l'huître de l'Ile de Ré vaut aussi pour sa chair parfumée et charnue, au goût délicieux. Toute l'année – Calibres n° 2 à 4.

Les huîtres du Bassin d'Arcachon

Creuse, cette famille d'huîtres dévoile une chair vert pâle à gris, à la fois fine et iodée en bouche. Plate, sa Gravette se démarque par son goût de noisette très caractéristique. Toute l'année – Calibre n° 1 à 4.

Les huîtres de Bouzigues

L'absence de marée dans les lagunes de Méditerranée française y a imposé petit à petit la mise en œuvre de techniques d'élevage particulières. L'huître est exploitée en suspension, collée à un cordage immergé. Elle en ressort ferme et fondante, à la saveur iodée, légèrement noisettée. Toute l'année – Calibres n° 1 à 3.

D'après un texte de Jérôme Berger – Magazine Yann Novembre décembre 2014.

Patrick ALVES

BRÈVES DE MARÉE

À bord de Minilys, nous avons pour habitude de savourer un bon déjeuner roboratif pendant les marées d'hiver avant d'attaquer la partie de pêche à pied.

Au cours de ces déjeuners Jean-Claude MIGNOT nous gratifie régulièrement de jeux de mots dont voici les deux derniers :

- Alors que nous mangions de la saucisse de Morteau aux lentilles, il nous a sorti : « C'est quand même un comble de manger de la saucisse de Morteau en marée de vive-eau ! ».
- Et « Mieux vaut boire le vin d'ici que l'eau de là » (après vérification l'auteur est probablement André BRETON).

Jean-Pierre DURAND

NOS RENDEZ-VOUS DE PÊCHE

Pour compléter les ateliers mensuels du CPAG, nous avons planifié deux rendez-vous pêche au cours de cette année 2023 :

- **Le 14 octobre 2023** pour un concours de surfcasting par équipe de 2 pêcheurs sur la plage du golf à Bréville sur mer. Vous pouvez vous inscrire en équipe ou individuellement et dans ce cas nous procéderons à un tirage au sort pour former les équipes avec le tirage au sort des postes de pêche. Tous les renseignements sont disponibles sur notre site Internet et au local de permanence du club.

- **Les ateliers « pratique »** : ces ateliers qui sont destinés à faire ses propres montages sont des ateliers à la carte. Il vous suffit de faire votre demande au club ou de réunir un maximum de huit personnes pour que nous définissions une date. Des ateliers « pratique » orientés sur le lancer peuvent être organisés sur la plage à la demande.

LA MARÉE FACILE (source : La pêche, Jérôme Nadaud, Larousse)

Tout pêcheur en mer doit comprendre le phénomène des marées, pour sa sécurité mais aussi pour établir son programme de pêche. Nous avons tous lu différents articles sur ce phénomène souvent techniques voire complexes. Les lignes suivantes vont aborder le phénomène des marées de telle façon que l'on puisse s'en souvenir à chaque partie de pêche avec quelques repères mnémotechniques.

L'influence conjuguée du soleil et de la lune met en **mouvement quatre fois par jour** la masse d'eau salée du globe. Le cycle des marées comprend donc schématiquement :

- Quatre **mouvements quotidiens** de la mer :
  - 2 de 5 heures de mer montante ;
  - 2 de 7 de mer descendante.

Ce qui donne en 24 heures deux hautes mers et deux basses mers.

- Quatre **périodes de marée mensuelle** s'étalant sur 28 jours, durée du mois lunaire :
  - 2 marées de vive-eau ;
  - 2 marées de morte-eau.

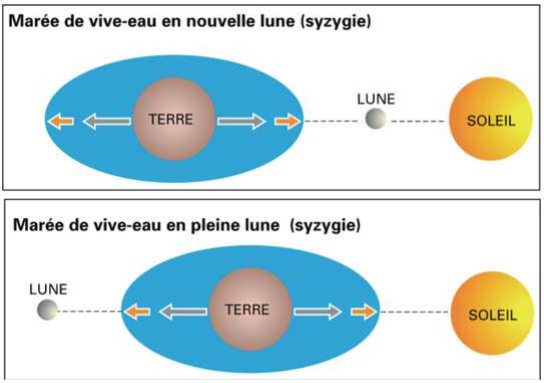

En vive-eau, la mer monte au plus haut et descend au plus bas. Elle tend alors vers le zéro des cartes, point théoriquement le plus bas auquel elle peut se retirer.
Approximativement nous pouvons dire que les **grandes marées** reviennent régulièrement d'un mois lunaire à l'autre, aux mêmes périodes et aux mêmes heures. Elles atteignent leur point **culminant deux jours après la nouvelle lune et deux jours après la pleine lune**. Par exemple, les grandes marées diurnes seront toujours l'après-midi et jamais le matin.

Les **mortes-eaux** les plus complètes tombent dans l'intervalle et se situent donc ponctuellement **deux jours après le premier quartier et deux jours après le dernier quartier de la lune.**

Les marées renaissent jour après jour mais avec un décalage quotidien d'un peu moins d'une heure (24 heures sur 28 jours). La propagation des marées se fait le long du continent européen d'ouest en est. Prenons comme exemple la Manche : le flux (ou flot) ainsi que le reflux (ou jusant) se manifestent à Brest six heures environ avant de toucher Le Havre et huit heures avant de toucher Dunkerque.

Tout pêcheur doit connaître les heures de marée pour sa sécurité. Pêchant à pied il doit veiller à ne pas se laisser prendre par la marée, surtout en vive-eau où elle remonte vite, risquant d'isoler celui qui s'attarde.

L'activité des poissons est liée au mouvement et au courant des marées qui brossent les fonds, les algues dégageant ainsi de la nourriture. L'expérience prouve que la pêche est moins favorable en morte-eau quand les courants sont mous ; a contrario elle est meilleure pendant les jours qui précèdent et surtout qui suivent les grandes marées.

On observe aussi que le poisson est plus actif à la côte pendant le montant et le début du jusant alors qu'au large il mord mieux en fin de jusant et au début du flot. La marée du matin ou de la nuit est souvent plus propice à la pêche que la marée de l'après-midi ou du soir. Cela tient au fait que l'activité alimentaire des animaux en général et du poisson en particulier culmine au lever du jour et au crépuscule.

Naturellement toutes ces observations peuvent être démenties mais n'est-ce pas là tout le plaisir de la pêche de loisir …

Jean-Luc BRIAULT

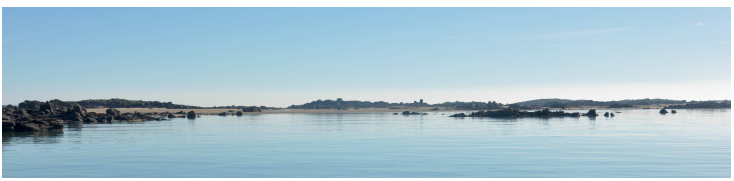

POURQUOI PORTER UN GILET DE SAUVETAGE ET COMMENT LE CHOISIR ? (Source SMSM)

Le gilet de sauvetage porté est un élément indispensable de la sécurité du plaisancier, ou du pratiquant de loisirs nautiques, en cas de chute à la mer. Selon la SNSM, 8 noyades sur 10 auraient pu être évitées si les victimes avaient porté un gilet. Voici quelques conseils pour bien s'équiper.

- **Le gilet de sauvetage est-il obligatoire ?**

Vous ne serez pas verbalisé si vous ne portez pas sur vous un gilet de sauvetage à bord de votre embarcation en mer. Il n'y a pas d'obligation légale de "porter" un gilet à bord d'un bateau. Néanmoins, son utilisation est très fortement recommandée par les Sauveteurs en Mer. Attention, le port du gilet de sauvetage est en revanche obligatoire pour la **conduite d'un Jet-Ski©**. Voir la **division 240 Article 240-2.12 Conditions d'utilisation des véhicules nautiques à moteur.**

- **Est-il obligatoire d'en avoir à bord ?**

L'emport de gilets de sauvetage est bien obligatoire sur toute embarcation. Il en faut au moins 1 par personne à son bord.

- **Quand utiliser un gilet de sauvetage ?**

Dès que vous posez le pied sur un bateau et où que vous soyez par rapport au rivage. Les accidents n'arrivent en effet pas qu'au large. On constate chaque année de nombreuses chutes depuis une annexe sur le bref trajet du rivage au mouillage. Même proche des côtes, vous pouvez tomber à l'eau inconscient, par exemple à la suite d'un malaise. Cette recommandation est d'autant plus importante si vous êtes au large. Quelles que soient les conditions climatiques et l'expérience de la mer que l'on peut avoir, le port du gilet est une recommandation prioritaire des Sauveteurs en Mer.

- **Chiffres clés sur le port du gilet de sauvetage en mer**

Dans le cadre du Forum Mer en Sécurité de 2014, la SNSM a présenté une étude menée avec le soutien de la MACIF sur l'attitude des Français face à la mer. Interrogés sur les freins au port du gilet, sont cités dans cet ordre :

- ✓ L'inconfort : 48 %
- ✓ L'habitude : 42 %
- ✓ N'en voient pas l'utilité : 37 %
- ✓ Parce qu'ils rendent moins performants : 22 %
- ✓ Parce qu'ils sont lourds : 17 %
- ✓ Parce que ce n'est pas esthétique : 11 %
- ✓ Parce qu'ils sont trop chers : 9 %

L'utilisation d'un gilet est freinée par le manque de confort, l'habitude et des idées fausses qui ont la vie dure, ce qui prouve qu'il faut redoubler les efforts d'information auprès du grand public. Même s'il fait chaud, les Sauveteurs en Mer recommandent son utilisation en permanence. Ces 10 dernières années, les fabricants ont fait de réels efforts d'ergonomie, de compacité, de poids et de tenue près du corps (mais aussi de style) : il

est ainsi tout à fait possible de trouver des gilets légers et confortables à porter, même par beau temps.

- **Les types de gilet de sauvetage et leurs usages**

On peut distinguer les gilets selon deux grands critères : leur flottabilité et le matériau utilisé.

✓ **La flottabilité**

Exprimée en Newton, elle renseigne sur la capacité à faire flotter un corps. On trouvera des gilets de 50 Newton (N), 100 N, 150 N et 275 N. Plus le chiffre est élevé, plus le gilet vous aidera à flotter.

Les gilets 50 N ne proposent qu'une aide à la flottabilité : ils peuvent être utilisés lorsque l'on reste à moins de deux milles nautiques d'un abri ou d'une côte. Dès qu'on s'éloigne vers la haute mer, il est impératif de choisir un gilet de 100 N, 150 N ou 275 N. Ces derniers sont fortement recommandés en cas de longue traversée, mais également en hiver, lorsque l'on est plus lourdement équipé (polaire, imperméable, chaussures, etc.).

Plus on s'éloigne des côtes, plus il est nécessaire d'assurer une sécurité maximale pour les personnes à bord et donc d'opter pour les gilets de 150 ou 275 N. Si le temps est mauvais et que vous êtes loin en mer, les secours mettront plus de temps à arriver. Un gilet de 275 N permet en cas d'accident d'assurer une plus longue flottabilité et de garder la tête hors de l'eau plus facilement dans les vagues.

Les Sauveteurs en Mer vous recommandent de porter un gilet de 100 N ou 150 N même si on navigue à moins de 2 milles nautiques d'un abri. En effet, une aide à la flottabilité de 50 N ne permet pas, par exemple, un dégagement des voies aériennes si la personne est inconsciente. Adaptez le choix de votre gilet à votre pratique et aux risques pris plutôt qu'à l'éloignement d'un abri.

✓ **En mousse ou gonflable**

Ce sont les deux grands types de gilet que vous pourrez trouver, avec les différents niveaux de flottabilité détaillés ci-dessus.

➢ Les gilets de sauvetage en mousse

En mousse, ils présentent le premier avantage de proposer une flottabilité permanente, dès l'instant où l'on tombe dans l'eau. Ils sont ainsi bien adaptés à la voile légère, aux catamarans de sport, à la planche. Des activités pour lesquelles on pourra se contenter d'un gilet 50N, étant donné que ces sports se pratiquent souvent avec une combinaison néoprène, qui offre déjà un premier niveau de flottabilité. La mousse offre en outre une protection contre les chocs et protège du vent. Ils sont enfin faciles à entretenir (il suffit de les rincer) et coûtent généralement moins cher qu'un gilet gonflable.

Les gilets en mousse avec une flottabilité plus importante (100 N-150 N), offrent en revanche une moindre liberté de mouvement et peuvent être moins confortables lorsqu'il fait chaud. De plus, ils prennent plus de place sur un bateau. A noter également que, contrairement aux gilets gonflables et aux gilets en mousse de flottabilité supérieure, les gilets 50N ne garantissent pas automatiquement le retournement de la personne tombée à l'eau sur le dos, afin de libérer ses voies respiratoires. En cas de chute inconsciente, suite à un malaise ou un accident, la personne peut donc rester sur le ventre et se noyer.

- Les gilets de sauvetage gonflable

Ils sont disponibles en 100, 150 et 275 Newton et se gonflent soit manuellement soit automatiquement. Pour les premiers, il suffit de tirer sèchement sur une poignée pour libérer le gaz de la cartouche et les gonfler.
Les seconds se déclenchent en effet au contact de l'eau et se révéleront donc particulièrement utiles si la personne tombe à l'eau inconsciente. Il existe deux technologies différentes : ils peuvent intégrer une pastille de cellulose (qui va se désintégrer au contact de l'eau et permettre l'ouverture de la cartouche) ou être équipé d'un détecteur de pression de l'eau (système Hammar) qui va déclencher le gonflement. Tous ces gilets permettent également de retourner automatiquement la personne tombée à l'eau.

- **Comment le choisir ?**

Les différents types de gilet répondent tout d'abord à des normes précises et strictes, concernant la flottabilité, la présence d'un sifflet, de bandes réfléchissantes, etc. Chacun présente ensuite ses avantages et ses inconvénients.
Le choix se fera donc en fonction de sa pratique (zone et fréquence de navigation), de sa morphologie, de son poids et bien évidemment du prix. Les Sauveteurs en Mer vous recommandent les modèles comportant des sous-cutales.
On trouve ainsi des gilets 50 N en mousse à moins de 20 euros, quand certains gilets gonflables automatiques peuvent atteindre 500 euros. Plus vous allez loin, pratiquez souvent et naviguez en hiver, plus il est essentiel de s'équiper du meilleur gilet possible.
En plus du respect des normes, la différence se fera sur les matériaux avec des mailles par exemple plus respirantes, sur l'ergonomie avec des coupes plus compactes près du corps, sur la qualité des coutures et des finitions ou bien sûr certaines options (poches, capuche pour se protéger des embruns, etc.).

- **Et pour les enfants**

Il faut s'assurer en premier lieu qu'il est adapté au poids et à la morphologie de votre enfant. Les gilets sont spécifiques aux enfants, il ne faut donc pas choisir un petit gilet pour adulte. Afin de garantir un parfait ajustement et qu'il ne remonte pas en cas d'immersion, il est important qu'il soit équipé d'une sangle sous-cutale (qui passe entre les jambes et sous les fesses).

La journée nationale de comptage des gilets de sauvetage
La SNSM organisait jusqu'en 2016 une journée de comptage du nombre de porteurs de gilets de sauvetage pour évaluer l'impact des campagnes de prévention et suivre l'évolution des comportements des pratiquants de loisirs nautiques.
En 2016, ce comptage a constaté des disparités importantes de comportements entre les bassins de navigation. Sur le plan national, seuls 9 % des plaisanciers adultes et 43 % des enfants portaient leur gilet lors de cette journée.

Le gilet de sauvetage : un instrument indispensable à bord pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir.

Jean-Luc BRIAULT

Créé le 16 décembre 1973, le **CPAG** a pour objet la pratique de la pêche à pied, du bord et en bateau, d'assurer la pérennité des espèces, protéger l'écosystème aquatique, la protection de la nature, la défense de l'environnement, la détection des pollutions.

Le **CPAG** compte 400 membres adhérents, plus de 60 partenaires.
Il est membre de la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer).

Le **CPAG** organise chaque année 9 ateliers pêche en général le dernier vendredi de chaque mois de janvier à juin et de septembre à novembre sur les thèmes :
La sécurité en mer, la pêche du lieu, de la dorade, du bar, la pêche à pied, les pêches d'été, la pêche aux engins, le surfcasting, connaître Chausey et les Minquiers, les nœuds marins et le matelotage, les nœuds de pêche, Le phénomène des marées, la météorologie, l'entretien et l'hivernage du matériel et du bateau, la cuisine de la mer.
Il accompagne, en fonction des conditions météorologiques, des sorties pêche pour la mise en œuvre des thèmes des ateliers pêche.

Il publie pour ses adhérents et ses partenaires une revue trimestrielle « **Les ÉCHOS du CPAG** », éditée à 650 exemplaires chaque trimestre et ce depuis le 1er trimestre 1992.

En complément des ateliers pêche, il confectionne et distribue des « **Guides techniques** » : mémento sur les méthodes de pêche, les nœuds marins et de pêche, la sécurité en mer et les premiers secours, la cuisine de la mer …

Il réalise chaque année un « **Annuaire des marées** » édité à 8000 exemplaires accompagné de calendriers.

Il assure chaque mercredi matin et chaque samedi matin une permanence sur le port de 10 h à 12 h.

Il dispose d'un mouillage dans le Sound de Chausey et dans l'avant-port.
Il organise avec l'APH des formations pour les permis bateau et le certificat de radiophonie restreinte.

Il organise un concours de surfcasting ainsi qu'avec l'APH et le Yacht Club de Granville, en partenariat avec le port de Hérel, un concours de pêche (le Challenge du Loup).

Il aide d'autres clubs pour assurer la sécurité de sorties en mer.

Il est un des organisateurs de la fête des voisins de pontons avec l'APH, le Yacht Club de Granville et le port de Granville, …

Les membres du conseil d'administration participent à de nombreuses réunions en lien avec l'objet du club à savoir comités de gestion et de suivi, Natura 2000, Comité 50, conseil portuaire, qualité des eaux, etc.

Bulletin d'adhésion

N'hésitez pas à faire adhérer votre entourage !

CPAG
COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS
À PIED • DU BORD • EN KAYAK • EN BATEAU

Nouvelle adhésion ☐ **Renouvellement d'adhésion** ☐

Adhésion du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Civilité : M. ☐ Mme ☐
Nom : ……Prénom : ……
Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : ……
Adresse : ……
……
Code postal : …….... Ville : ……
Téléphone : fixe …… mobile : ……
Courriel :……@……
Je souhaite recevoir Les ÉCHOS en version papier ☐, en version numérique ☐

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède : un bateau : OUI / NON un kayak : OUI / NON
Immatriculation : …….. Nom : ……
Si oui : dans le port de Hérel (place n°) / sur remorque / en port à sec
Mise à l'eau : cale de Hérel / Autre cale : ……
Sur liste d'attente du port de Hérel : OUI / NON si oui, depuis le ……
Je pratique :

La pêche en bateau	OUI / NON
La pêche au thon	OUI / NON
La pêche en kayak	OUI / NON
La pêche du bord (surfcasting, pêche à rôder, digues)	OUI / NON
La pêche à pied	OUI / NON

Cotisation au CPAG	OUI/NON	23 €
Cotisation jeune (-18 ans)	OUI/NON	10 €
Cotisation FNPP	OUI/NON	15 €
Frais d'envoi par courrier	OUI/NON	4 €
Total de mon règlement		

Bulletin à retourner rempli et accompagné du règlement (chèque à l'ordre du CPAG) à l'adresse suivante :

CPAG
Bureau du port de plaisance de Hérel
Promenade du Docteur Paul LAVAT
50400 GRANVILLE

Date : Signature :

……cadre réservé au CPAG……
N° de carte CPAG : …… N° FNPP : ……
Règlement : chèque ☐ espèces ☐ Enregistrée le ……

Recette de thon rouge

Le CPAG s'étant lancé dans l'organisation de la pêche au thon depuis quelques saisons, il semblait intéressant de partager deux recettes faciles et aux dires des convives pas mauvaises du tout …
Voici la deuxième.

Steak de thon grillé

Infos pratiques : Pour 2 personnes : une belle tranche de thon rouge pas trop épaisse, Temps de préparation : 10 minutes min, Temps de cuisson : 8 minutes max, Degré de difficulté : Très facile.

Ingrédients : 1 tranche de thon rouge, 1 citron, 5 cuillères à soupe d'huile d'olive, 1/2 cuillère à café de cumin, 1 pincée de sel, 1 pincée de poivre, 2 cm de gingembre, autres aromates, fleur de sel.

Mise en œuvre : quelques heures avant le repas, préparez votre marinade. Dans un plat, déposez votre tranche de thon, versez 2 grosses cuillères à soupe de citron, 5 cuillères à soupe d'huile d'olive, salez, poivrez, saupoudrez de cumin et de gingembre râpé et autres aromates. Filmez et mettez au réfrigérateur pour 2/3 heures. De temps en temps, retournez votre tranche de thon.

En fonction de la météo, préparer votre barbecue ou votre plancha ou encore faites chauffez un grill à feu très vif. Quand c'est bien chaud, saisissez la tranche de thon. Le temps de cuisson dépend de l'épaisseur de votre tranche. Le thon c'est comme le bœuf, bleu, saignant ou à point.

Saupoudrez de fleur de sel et servez immédiatement.

Jean-Luc BRIAULT

Les prochains rendez-vous

Ateliers mensuels	
22 septembre 2023	Le matelotage
27 octobre 2023	Les cartes marines
24 novembre 2023	La cuisine de la mer
Ateliers « pratique »	
	Les nœuds de pêche Les nœuds de raccord tresse / fluorocarbone Les montages « surfcasting et pêche à rôder » Les montages « pêche en bateau » La pratique du lancer (en bord de mer) Ces ateliers se déroulent par groupe de huit personnes au maximum et sur inscription.
Animations pêche	
14 octobre 2023	Concours de surfcasting de 16h30 à 20h30
Autres manifestations	
20 octobre 2023	Assemblée générale du CPAG
À déterminer	Conférence Arnaud Filleul : thème « 50 ans de pêche de loisir - bilan et perspectives »